

## RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

### Regards croisés sur l'adulte âgé: conclusions

Flohimont, Valérie

*Published in:*

Regards croisés sur l'adulte âgé

*Publication date:*

2013

*Document Version*

le PDF de l'éditeur

[Link to publication](#)

*Citation for pulished version (HARVARD):*

Flohimont, V 2013, Regards croisés sur l'adulte âgé: conclusions. Dans *Regards croisés sur l'adulte âgé: réflexions autour de l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations (2012)*. Droit en mouvement, La Chartre, Bruxelles, p. 253-258.

#### General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

#### Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

# **CONCLUSIONS**

**Valérie FLOHIMONT,**  
**Professeur à l'Université de Namur (UNamur),**  
**Directeur du Centre Droits fondamentaux et Lien social (Df&Ls),**  
**Collaborateur scientifique volontaire,**  
**Instituut voor Sociaal Recht – KU Leuven**

Au terme de ces quelques réflexions autour de l'« année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations », quelles conclusions pouvons-nous tirer de ces « regards croisés » ? Un élément est incontestable : indépendamment de la frénésie médiatique autour de ce thème, le sujet préoccupe. Que ce soit pour des raisons financières, économiques, humaines, sociales, organisationnelles, médicales, personnelles, ... tant la communauté scientifique que le grand public se sentent concernés. Il n'a d'ailleurs pas fallu attendre 2012, année symbolique européenne, pour que d'aucuns s'emparent du sujet. A en croire par exemple les travaux parlementaires, reflets des discussions démocratiques en Belgique, l'intérêt pour le vieillissement est une constante. A l'aune de la naissance officielle de la sécurité sociale, on raconte même que le chancelier Bismark, préoccupé par la viabilité du régime des retraites, avait fixé l'âge de la pension légale à 65 ans après avoir « consulté ses statisticiens pour fixer un âge à partir duquel le nombre de survivants n'aurait pas été trop élevé pour limiter le coût du financement nécessaire à l'instauration d'un régime de pension »<sup>1</sup>. Michel Loriaux le rappelle d'ailleurs avec brio lorsqu'il précise que le vieillissement est déjà ancien, puisqu'il a débuté dans les sociétés occidentales les plus précoces au XVIII<sup>ème</sup> siècle. En outre, il importe ici de souligner la différence entre vieillissement démographique et vieillissement individuel. Le vieillissement démographique est le fruit d'une modification de la pyramide des âges, résultant essentiellement des évolutions de la natalité. En d'autres termes, il y a proportionnellement moins de jeunes dans la population. Il en va évidemment tout autrement du vieillissement individuel, essentiellement biologique et physiologique, auquel tout un chacun est confronté. Pour reprendre une lapalissade, « chaque année, nous vieillissons tous d'un an » et si, dans une première période de la vie, ce vieillissement est source de développement (pensons au bébé qui grandit peu à peu pour devenir un enfant, un adolescent puis un adulte), il n'en va plus de même par la suite. Les signes du temps laissent des traces. Or, dans ce concept à la mode qu'est le vieillissement, force est de constater que les notions se mélangent allègrement. Tantôt il s'agit de vieillissement démographique, tantôt il est question de vieillissement individuel.

Ce constat relatif à la notion de vieillissement nous amène à soulever une autre question : qu'est-ce qu'une personne âgée ? Qu'est-ce qu'un

---

<sup>1</sup> F. LORIAUX et M. LORIAUX, « Le financement des pensions: leçon de l'histoire et réflexions pour l'avenir », *Démocratie*, janvier 2006, 3, [www.carhop.be](http://www.carhop.be).

senior ? Un aîné ? De qui parlons-nous ? Ici aussi, un même vocable recouvre des réalités différentes. Disons-le franchement, pour le marché du travail, un travailleur est vieux à 45 ans. En cas de licenciement, le salarié de plus de 45 ans bénéficie du *outplacement* pour travailleurs âgés. Autrement dit, l'ex-travailleur âgé bénéficie d'un accompagnement particulier afin de décrocher un nouveau job<sup>2</sup> parce qu'il a été statistiquement établi qu'il éprouve plus de difficultés qu'un plus jeune à retrouver un emploi. Par contre, en matière de retraite, le travailleur est âgé à 65 ans, âge légal du départ à la pension. Lorsqu'il s'agit de perte d'autonomie, et sous réserve d'absence d'accident particulier au cours de la vie, l'âge est encore repoussé : 70, 80, 85, ... ans, selon la santé et l'évolution respective de chaque organisme. Ce ne sont évidemment là que quelques exemples qui illustrent à l'envi à la diversité des réalités que recouvre le terme 'personne âgée' (ou 'senior', 'aîné', ...). D'ailleurs, comment faut-il qualifier cette (ces ?) catégorie(s) de la population ? Là aussi les appellations sont multiples et relèvent plus souvent du 'politiquement correct' que de l'approche scientifique stricte. Les réflexions interdisciplinaires à ce sujet n'ont pas permis de trancher définitivement la question mais il est une expression qui a touché le cœur de la plupart des participants, celle d' 'adultes âgés', reprise dans le titre de cet ouvrage. Il met à la fois l'accent sur l'autonomie (nous sommes face à des adultes) et sur l'avancée en âge (les adultes deviennent âgés).

Au-delà de ces considérations terminologiques plus générales, nous pouvons tirer quelques conclusions relatives aux quatre axes de réflexion retenus : participation à la vie sociale, employabilité, vieillissement en bonne santé et solidarité intergénérationnelle. Une analyse transversale permet de souligner que, quel que soit l'axe retenu, la dynamique est circulaire et non linéaire. Autrement dit, même si la signification donnée par l'Union européenne au titre de l'année 2012 peut sembler séquentielle, causale et à sens unique, il n'en est rien. Le senior donne et reçoit, protège et est protégé, aide et est aidé, contribue et bénéficie, est victime ou auteur de maltraitance, etc. Tant pour la société que pour l'adulte âgé lui-même, il est essentiel de souligner cette circularité qui s'inscrit dans et nourrit le(s) système(s). Chaque discipline la formule naturellement avec son

<sup>2</sup> Convention collective de travail n° 82 du 10 juillet 2002 relative au droit au reclassement professionnel pour les travailleurs de quarante-cinq ans et plus qui sont licenciés modifiée par la convention collective de travail n° 82bis du 17 juillet 2007, rendues obligatoires par les A.R. des 20 septembre 2002 et 3 octobre 2007, M.B. 5 octobre 2002 et 21 novembre 2007.

vocabulaire mais la dynamique est identique. Néanmoins, force est de constater que les présentations 'grand public' de ces thématiques, qu'elles soient médiatiques ou politiques, sont abordées sous un angle largement plus 'causaliste'. La vigilance et la prudence sont donc de rigueur pour ne pas céder aux tentations simplistes et simplificatrices, qui risqueraient de réduire l'adulte âgé à quelques slogans.

Compte tenu de l'hétérogénéité de la catégorie 'adultes âgés' – pour autant qu'il n'y ait qu'une catégorie ? –, il importe aussi de mettre l'accent sur les difficultés spécifiques de certains 'sous-groupes'. Nous pensons ici notamment à la tranche d'âge 50-65 ans, souvent victime d'une double contrainte énoncée par la société et ses membres. Sur le marché du travail, il est par exemple demandé simultanément aux adultes âgés de rester actifs plus longtemps, de transmettre leur savoir aux plus jeunes parce qu'ils sont proches du départ à la retraite mais dans le même temps, ils se voient contraints d'exercer un emploi au contenu moins intéressant, voire non motivant, et ils bénéficient de moins de formation continue que les travailleurs plus jeunes. En d'autres termes, les adultes âgés souhaitent quitter le marché du travail, on leur demande de rester : s'ils souhaitent rester, on n'investit plus en eux et on les contraint à des jobs moins passionnants. Même si l'image reprise ici est exprimée de manière généraliste et caricaturale pour insister sur le mécanisme sous-jacent, il convient d'admettre qu'il est difficile, dans de telles conditions, de voir les adultes âgés répondre de manière adéquate, pertinente et épanouissante à ces injonctions contradictoires. Nous pourrions illustrer aussi cette double contrainte au travers de la demande d'implication dans la vie sociale *versus* le maintien sur le marché du travail. En bref, on attend de ces adultes âgés qu'ils s'impliquent volontairement et offrent leur aide à leurs petits-enfants, leurs enfants, leurs parents vieillissants (et donc qu'ils donnent du temps et de l'énergie) mais en même temps on attend d'eux qu'ils soient actifs (au sens économique du terme), restent au travail sans réduire leur temps et sans diminuer leur productivité. Autrement dit, allez-vous occuper de vos proches d'un côté, restez au travail de l'autre. Nous pourrions multiplier les exemples. Ces doubles contraintes exercées sur nos aînés – quel que soit leur âge d'ailleurs – posent non seulement la question du bien-être psychique des adultes âgés (comment sortir psychologiquement indemne ou mieux de cette double contrainte ?) mais aussi, fondamentalement, la question de la liberté de choix, évoquée précédemment lors de la présentation des axes de travail retenus<sup>3</sup>. Face à de telles injonctions

<sup>3</sup> Voyez Titre 1, Chapitre III.

d'activité', de surcroît contradictoires, quelle est encore la place du choix ? A cette question, aucune réponse générale ; seules des réponses individuelles, apportées par chaque senior, construites sur la base de son histoire, son expérience, ses capacités, ses préoccupations, ... Sans doute devons-nous accorder plus d'attention à ces injonctions paradoxales et surtout, à leurs conséquences pour les intéressés et la société.

Une autre conclusion transversale est sans aucun doute que cette approche stigmatisante et ambiguë, aux relents d'exclusions et d'injonctions paradoxales, est une caractéristique de nos sociétés occidentales. Au travers de motifs d'inclusion et de non-discrimination, un groupe est désigné, identifié et donc stigmatisé en vue d'offrir à ses membres 'plus d'égalité' mais en pratique, cette stigmatisation est en elle-même porteuse d'exclusion puisque la désignation même – qui passe par le regard des autres – implique que le groupe visé est 'à part' et donc 'exclu'. Ce mécanisme est en partie le fruit du paradigme sous-jacent, plus ou moins explicite, de notre société occidentale : rentabilité et productivité. Pour 'appartenir' à cette société, au sens plein du terme, il faut être rentable et productif ; qui sort de ce paradigme est sommé par la société d'y revenir. Les adultes âgés ne sont pas les seuls concernés : chômeurs, sans domicile fixe, allocataires sociaux, personnes handicapées, ... sont face aux mêmes injonctions. La question est alors de savoir si telle est bien la société que nous souhaitons et si un changement de paradigme n'est pas nécessaire.

Enfin, une dernière conclusion à souligner ici est sans aucun doute que 'vieillir' est un travail (un travail sur soi, pour soi mais aussi un travail de la société, de l'autre) qui ne débute pas un beau matin, lorsque sonne la cloche d'un anniversaire déterminé (60 ans ? 70 ans ? 75 ans ? ...). Le travail de vieillir est au final pour l'individu, le travail de toute une vie, et pour la société, le travail de toutes ses composantes. Vieillir, c'est aussi se construire, évoluer, changer, s'accepter et ce processus continu, qui commence dès la naissance, constitue un travail permanent. Mais (bien) vieillir n'est pas uniquement un travail personnel, dont l'individu serait seul responsable ; vieillir, c'est aussi grandir au travers du regard que l'autre porte sur soi. Il importe donc que le regard posé par l'autre et par la société soit bienveillant, accueillant. Tel fut d'ailleurs le regard posé par les orateurs, rapporteurs et participants à ces deux jours de colloque qui, au-delà des disciplines, ont rassemblé des personnes de tous horizons et de tous âges.